

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**A AFFICHER
DES RECEPTION**

ELECTION A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

AVIS de DÉPÔT DES LISTES DEFINITIVES des électeurs inscrits à titre individuel

Le maire de la commune de
.....*Peipin*.....
informe le public que les listes électorales des électeurs individuels pour les élections à la chambre d'agriculture sont déposées ce jour au secrétariat de mairie.

Ces listes peuvent être consultées à la mairie, à la préfecture ou à la chambre d'agriculture.

Dans les 5 jours suivant l'affichage du présent avis, soit le *6/12/24*.... au plus tard, les personnes intéressées peuvent saisir le Tribunal judiciaire de Digne-les-Bains de toute réclamation portant sur ces listes électorales.

Fait à ...*Peipin*....., le *2*... ~~novembre~~ 2024
Décembre

Le maire ou son représentant

Camp
